



CHASSEURS DE PARIS

n° 23 – été 2010

Lettre d'information aux chasseurs parisiens, adhérents de la FIC Paris – HSV

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

Pourquoi adhérer à la FIC Paris-HSV ?

Avec ce numéro de notre lettre d'information vous trouverez les documents nécessaires à la validation de votre permis de chasser pour la saison prochaine, ainsi qu'une note détaillée vous exposant toutes les bonnes raisons d'adhérer à notre Fédération.

Je voudrais cependant insister sur trois points supplémentaires qui me semblent pouvoir justifier votre engagement :

- le partenariat que notre Fédération a passé avec Kettner vous permettra, en validant votre permis de chasser, de bénéficier d'un bon d'achat de 30 € : ce qui réduit d'autant le coût de votre validation,
- le tarif particulièrement compétitif accordé à tout nouveau chasseur pour valider un permis national lui donnera la possibilité de chasser sur l'ensemble du territoire à un prix approximativement équivalent à celui d'un permis départemental,
- l'accès au Ball-trap Rambolite vous est proposé à des conditions très avantageuses, réservées aux seuls adhérents de notre Fédération. En fonction de l'intérêt que vous manifesterez pour cette offre, nous serons en mesure d'organiser un concours amical réunissant une centaine de tireurs.

J'espère que ces quelques propositions qui témoignent du souci de notre Fédération d'être proche et au service de ses adhérents, sauront retenir votre intérêt. J'espère que vous serez nombreux à rester fidèles à notre Fédération et que vous aurez à cœur de susciter l'adhésion de vos amis.

Nous serons reconnaissants à l'engagement de chacun pour faire vivre la chasse et notre Fédération.

Alors que la chasse d'approche en juin est encore autorisée avec votre permis de chasser de la saison écoulée (2009-2010), je vous souhaite de bien commencer le nouveau millésime 2010-2011 qui s'ouvre le 1^{er} juillet avec votre nouveau permis.

Bien cordialement, en Saint-Hubert

Georges Dutruc-Rosset

Président de la FIC Paris-HSV

Nouveaux administrateurs élus

L'assemblée générale de notre Fédération, tenue le 14 avril, a réuni plus de 500 participants présents ou représentés. Cette forte participation qui s'accroît chaque année malgré une baisse générale du nombre des chasseurs, témoigne de l'intérêt que nos adhérents, chasseurs parisiens, portent aux activités de leur Fédération et aux questions de la chasse en général dans notre pays.

Un vote a permis d'élire de nouveaux administrateurs :

- sur quatre administrateurs sortants, trois se sont représentés et ont été élus pour un nouveau mandat de six ans : Jacques Ozanne, Jean-Claude Saulnier, Gilbert Simon.

Francis Lang n'ayant pas souhaité se représenter, le président Georges Dutruc-Rosset a souligné la fidélité de cet administrateur et l'a remercié pour son action assidue au service de la chasse.

- un nouvel administrateur a rejoint le conseil : Yves Laborde, dont le statut de parisien, chasseur adhérent de longue date de notre Fédération et homme de communication a été apprécié des votants. La désignation par le ministre en charge de la chasse de deux administrateurs nommés doit intervenir avant la fin du mois de juin.

Pour valider son permis de chasser 2010-2011

Pour la nouvelle campagne de chasse 2010-2011, l'ensemble du dispositif de validation des permis de chasser est opérationnel au siège de la FIC Paris-HSV depuis le début du mois de juin.

Rappelons que la validité du permis de chasser s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

Tout chasseur a la possibilité de valider son permis de chasser :

- par courrier postal adressé à notre Fédération,
- par Internet en consultant notre site : www.chasseursdeparis.com ,
- en se rendant au siège de la FIC Paris-HSV : 58 avenue du Général Leclerc, à Boulogne-Billancourt, (métro : station « Billancourt » sur la ligne 9, direction Pont de Sèvres).

Bécassines en librairie

Administrateur de notre Fédération, président du Club International des Chasseurs de Bécassines (CICB) depuis 2003, Patrice Février est un bécassinier très averti dont l'expertise ornithologique et l'expérience cynégétique font autorité bien au-delà du monde des sauvaginaires.

Auteur de nombreux articles, il vient de publier *Les bécassines en France*, sixième de ses ouvrages consacrés à ces oiseaux, dans lequel il s'intéresse en particulier à leur comportement, à leurs territoires de prédilection, à la protection de leurs habitats, à leur chasse durable.

En faisant le point sur les recherches techniques les plus récentes sur les bécassines, ce livre souligne aussi la participation active des chasseurs de bécassines aux côtés des scientifiques.

Ouvrage disponible auprès du CICB. (Site : www.cicb.asso.fr).

Lu dans la presse

« *L'Expansion* » (mars 2010)

Dans sa double page consacrée aux loisirs, le mensuel de l'économie souhaitait donner la parole à un chasseur pour qu'il explique son goût et sa vision de la chasse.

Sous le titre « *Chaque chasse est une rencontre* », Jacques Reder, administrateur de notre Fédération, raconte comment ses voyages de chasse lui ont donné l'occasion d'approcher bien des gibiers mais aussi de partager effort, lassitude, émotion ou succès avec des autochtones de pays lointains. A ses yeux : « *loin des sentiers battus par les touristes, la chasse permet de découvrir et de comprendre l'âme de territoires méconnus* ».

Grands gibiers périurbains

Située à 20 km au sud-est du centre de Paris et couvrant une superficie de 2 000 ha dont les ¾ sur le Val-de-Marne, la forêt Notre Dame est le type même de massif périurbain. Elle accueille chaque année un million de visiteurs et quelques centaines de chasseurs (voir *Chasseurs de Paris* n° 10).

L'ONF assure la gestion de cette forêt ainsi que l'organisation d'une dizaine de journées de chasse dont le tableau de la saison passée a porté sur 67 chevreuils, 33 sangliers et 1 renard.

Par rapport à la saison précédente, ce bilan est très en retrait pour les sangliers qui ont fait l'objet d'une sévère réduction de population dans le cadre de battues administratives organisées sur la forêt.

Question d'un chasseur de Paris

Qui peut pratiquer l'examen initial du gibier sauvage ?

En matière d'hygiène alimentaire, les exigences applicables au gibier sont fixées par un arrêté.

Tout chasseur se doit de porter un soin attentif à sa venaison. En cas de commercialisation, un examen initial du gibier doit obligatoirement être pratiqué par un chasseur habilité.

L'habilitation est délivrée par les seules fédérations de chasseurs aux chasseurs qui ont suivi une des formations spécifiques qu'elles dispensent.

En 4 ans la FIC Paris-HSV a formé 175 personnes habilitées à pratiquer cet examen initial du gibier.

A quel prix le permis de chasser national en 2010

Pour valider son permis de chasser national en 2010, en optant pour une cotisation nationale grand gibier, un adhérent de la FIC Paris-HSV devra payer un montant total de 382,15 € qui comprend :

- la redevance cynégétique nationale annuelle (206,15 €) qui alimente le budget de l'ONCFS,
- la redevance d'Etat (9 €) qui est reversée au profit de l'ONCFS et des « guichets uniques »,
- la cotisation fédérale (95 €) qui sert au fonctionnement de notre Fédération. Son montant imposé par la FNC est identique dans toutes les fédérations pour tout chasseur validant un permis de chasser national,
- la cotisation nationale grand gibier (72 €) qui participe au financement de la section prévention et indemnisation des dégâts de la FNC.

Armes de chasse en bibliothèque

Adhérent de notre Fédération, Christophe Lorgnier du Mesnil a déjà consacré de nombreux ouvrages à la chasse dont il a une large pratique et dont il connaît bien des aspects.

Avec *Le grand livre des fusils et des carabines de chasse* (De Vecchi) il nous raconte l'histoire de ces armes qui lui sont familières, célébrant l'art de leur fabrication, décrivant l'évolution des différents modèles utilisés à la chasse, avant de traiter du tir, de la sécurité et de la réglementation.

Cet ouvrage ne manque pas d'intérêt pour le chasseur car, au-delà de considérations techniques, il sait proposer de sages réflexions sur les relations entre l'homme, les armes, le chasseur et la nature.

Quelle assurance pour le permis ?

Tout chasseur a l'obligation de posséder une police d'assurance responsabilité civile chasse.

Pour faciliter cette formalité, notre Fédération propose à tous ses adhérents la possibilité de souscrire un contrat d'assurance directement auprès de la compagnie GAN-Assurance, au moment de la validation de leur permis. Le montant de cette police est de 18 €.

Attention ! Si la présentation de l'attestation d'assurance n'est pas nécessaire lors de la validation du permis de chasser, elle est obligatoirement exigée lors de tout contrôle du permis sur le terrain.

Honneurs de la Chasse et mention pour l'ACSIF

Pour son millésime 2010, le jury des Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier/Groupama a primé une ACCA de Haute-Savoie et a parallèlement honoré l'ACSIF (Association des Chasseurs Sauvaginiens d'Île-de-France) d'une mention spéciale pour son action de formation des chasseurs.

L'ACSIF qui bénéficie du soutien de notre Fédération organise chaque année un stage de découverte de la chasse au gibier d'eau ouvert gratuitement à tous les chasseurs parisiens.

Voir *Chasseurs de Paris* n° 19. (Site : www.acsif.forumpro.fr).

Les lois sur les armes se font à Paris

Les lois se font à Paris mais elles concernent tout le pays. Aussi, tous les utilisateurs légaux d'armes à feu (environ 2 millions de personnes) : chasseurs, tireurs, collectionneurs et armuriers (fabricants ou commerçants) représentés au sein du Comité Guillaume Tell devront suivre avec vigilance une actualité marquée par l'obligation de transposition de la directive européenne sur les armes à feu, la refonte de la réglementation sur les armes annoncée par le ministre de l'Intérieur, et la mission parlementaire de la commission des lois sur les violences avec armes à feu.

Si la lutte contre les trafics d'armes et la délinquance armée est une priorité de la sécurité publique, il importe que les utilisateurs légaux d'armes à feu, au premier rang desquels figurent les chasseurs, voient leur droit à détention et utilisation préservé et encadré par une réglementation simplifiée garantissant leur sécurité juridique. (Site : www.armes-ufa.com).

Ball-trap rambolite pour chasseurs parisiens

Près de Rambouillet, le « Ball-trap Rambolite » ouvre ses portes pour accueillir exclusivement les adhérents de la FIC Paris-HSV lors d'une matinée de tir le samedi 3 juillet.
Les chasseurs intéressés par cette proposition peuvent s'informer et s'inscrire auprès du secrétariat de notre Fédération (tél. : 01 55 60 18 70).
Les 30 premiers inscrits recevront une carte nominative de membre de ce club.

Un patron pour la Fondation

Adhérent de longue date de notre Fédération, Yves d'Hérouville a été nommé directeur général de la Fondation de la Maison de la Chasse et de la Nature dont les chasseurs, parisiens et autres, connaissent bien le prestigieux musée de la chasse implanté au cœur du quartier du Marais à Paris, dans les Hôtels de Guénégaud et de Mongelas, 62 rue des Archives. (Site : www.chassenature.org).

Cadeau pour les chasseurs de Paris

Dans le cadre d'un partenariat avec l'armurerie Kettner, la FIC Paris-HSV est en mesure d'offrir à tous ses adhérents un bon d'achat d'une valeur de 30 € (accordé au moment de la validation du permis).

Carnet en couleurs

Rosette rouge : Yves Salmon, administrateur et secrétaire général de notre Fédération, vient d'être promu officier de la Légion d'honneur.

Robe blanche : Muriel Molla, administrateur de notre Fédération, chargée du site Internet ainsi que du Club des Jeunes Chasseurs d'Île-de-France, a épousé Grégoire Aujay de la Dure.

Berceau bleu : Didier Gavens, directeur de notre Fédération, est l'heureux papa d'un garçon prénommé Paul-Emile, né le 17 avril.

Libre propos d'un chasseur de Paris

Si tous les chasseurs...

A la mi-février, en faisant largement état d'une pétition que venait de présenter une association d'opposants à la chasse, la station de radio RMC a relayé sur son blog l'attaque qui était lancée « contre la chasse le dimanche », cherchant de toute évidence à la faire valider par un sondage.

Alertés par la Fédération Nationale des Chasseurs, différents réseaux de chasseurs (fédérations, associations spécialisées, groupes d'amis) ont spontanément relayé cette information et, pour une fois, certains chasseurs ont pris la peine de voter « en ligne », inversant de manière très significative la tendance du résultat qui était à redouter.

Ainsi avec une participation exceptionnelle de 25 000 votants parmi ses auditeurs RMC a comptabilisé 80 % d'opposants à cette interdiction de chasser le dimanche... La radio n'a plus parlé de ce sujet ! Cette affaire prouve que les chasseurs doivent savoir utiliser les mêmes outils que leurs détracteurs et ne jamais hésiter à en faire usage, promptement et solidairement. *Emmanuel Le Gac*

Fédération Interdépartementale des Chasseurs de Paris – Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne.
58 avenue du Général Leclerc – 92514 Boulogne Billancourt Cedex
tél. : 01 55 60 18 70 - fax : 01 55 60 07 15 - mél. : fdc75@chasseurdefrance.com
Internet : www.chasseursdeparis.com

« Chasseurs de Paris » - Rédaction : Jacques Reder, Georges Dutruc-Rosset, Didier Gavens.
ISSN 1775-8416